

Le Numéro 15 CENTIMES

BUREAUX ET RÉDACTION: Roubaix, Grande-Rue, 71

ROUBAIX: Téléph. 1190; Inter. 34.

DIRECTRICE: Madame Veuve ALFRED REBOUX

OURCING: Téléph. 37

VENDREDI 4 NOVEMBRE 1921

Le Souvenir des Morts

Au culte traditionnel que la France rend à ses morts, la guerre, qui a ouvert prématurément tant de tombes, donne une impulsion plus vaste et attache comme un sentiment nouveau.

La pléiade privée qui rassemble les familles auprès des sépultures de leurs défunts s'élargit désormais à la mesure d'une grande démonstration commune et la « fête des Morts » devient pour tous les Français un jour férié où ils commémorent dans la grande solidarité nationale du souvenir, de la gratitude et de la fierté.

C'est bien en effet ce qui expriment les cérémonies auxquelles participent les autorités publiques quand elles n'en prennent pas l'initiative et c'est ce sentiment qui interrompt, chacun avec l'accent de son éloquence propre, les orateurs qui ont pris la parole pour rendre aux combattants tombés au champ d'honneur, l'hommage funèbre qui leur est dû.

Le souvenir de ces morts innombrables, évocation de la patrie qui ne veut pas mourir, agit en nous par les nobles émotions qu'il ravive: il nous rappelle, avec une force plus pressante, la leçon de leur sacrifice. Il nous prêche la nécessité de l'union sincère des cœurs et des volontés au service du pays.

« Il nous dit, ces jeunes gens qui ne devaient pas connaître toute la vie, ces hommes mûrs qui ne verraient pas grandir leurs fils, ces soldats volontaires qui renoncèrent à leur repos, s'est écrit M. Théodore Fossier, que le sacrifice suprême qu'ils ont accepté allègrement n'aurait servi de rien sans la solidarité qui a lié tous les Français dans l'épreuve commune: elle doit les lier encore ».

Elle doit les lier pour réparer les maux de la guerre, elle doit les lier pour assurer la sécurité dans la paix; elle doit les lier pour promouvoir, comme l'a dit encore M. Fossier, « les grandes idées que la France a répandues dans le monde et que celui-ci s'est habitué à incarner en elle ».

Elle doit les lier encore, selon la forte formule de M. Raoul Péret, pour contraindre l'Allemagne à accepter « la juste paix des Alliés, ou à se résigner à la subir. C'est pour cela que nos morts ont fait le sacrifice de leur vie, que des millions d'hommes, venus des cinq parties du monde, ont versé leur sang ».

Que la ferveur de notre pléiade envers ces généreux victimes s'élargisse en une sincère colonie d'union et un souci constant des destinées de la patrie.

LE RELEVEMENT DE NOS RUINES Le rôle des coopératives de reconstruction Paris, 3 novembre. — Le marquis de Lubersac, sénateur de l'Aisne, a exposé le système préconisé par la Confédération générale des Coopératives de reconstruction. Après avoir rappelé que seuls jusqu'à présent se sont relevés les villages de France, M. de Lubersac fait remarquer qu'il est de l'intérêt général que ceux-ci, au lieu d'exiger de l'argent du gouvernement, échangent contre des matériaux, les titres de créances qui leur ont été remis. Or, l'accord Loucheur-Rathenau a prévu que le paiement des matériaux livrés par l'Allemagne, pourrait être effectué au moyen de ces bons. Il faut donc que les ministères fassent un large usage de cette faculté qui permet à la France de s'acquitter envers eux, et, en même temps, de recouvrer une partie de sa créance sur l'Allemagne.

A LA CHAMBRE Le projet de construction de maisons à bon marché

Paris, 3 novembre. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 9 heures 05.

L'ORGANISATION JUDICIAIRE DANS LES DÉPARTEMENTS RECONQUIS L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur l'organisation judiciaire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Le projet est adopté.

La construction de logements économiques et salubres

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions de loi tendant à la construction de logements économiques et salubres.

RAPPORT DE M. BOVIER-LAPIERRE

Le rapporteur, M. Bovier-Lapierre, rappelle la construction, pendant les dix années de 1921 à 1930, de 300.000 logements, que M. Payer proposait la construction de 100.000 maisons à bon marché et que M. Paul-Boncour demandait que le droit des particuliers d'être propriétaires d'immeubles soit remis à des organismes d'Etat ou communaux.

La Commission de Prévoyance et d'Assurance sociale ne retenait aucune des propositions qui sont plutôt théoriques, cherche à réaliser quelque chose de pratique en s'adressant aux organismes existants, pour faire ce que proposent MM. Loucheur et Bonnevay.

Le rapporteur expose les résultats obtenus par les Offices d'habitations à bon marché et par l'Association publique.

M. Bovier-Lapierre. — Il ne s'agit pas de déclarer aujourd'hui la dépense de 7 milliards que coûterait la proposition Loucheur, mais de permettre la réalisation d'une première tranche de ce programme et de réduire ainsi considérablement la crise des logements dont souffre la France. (Applaudissements sur tous les bancs.)

M. Dornay, député communiste de la Seine, estime que le projet de la Commission n'est qu'une préface insuffisante au projet sur les loyers; il ne pense pas qu'on pourra construire 50.000 maisons avec les 750 millions prévus.

M. Leredu, ministre de l'Hygiène, de la Santé et de la Prévoyance sociale, à la demande des Offices publics d'habitations à bon marché, après avis du Comité permanent des habitations à bon marché.

L'Assemblée adopte les articles 2 à 7. Une longue controverse s'engage à propos du second paragraphe de l'article 8, qui vise l'acquisition des maisons individuelles.

La suite de la discussion est renvoyée à vendredi, 15 heures. La séance est levée à 15 h. 40.

Le prix des charbons allemands livrés à la France

Paris, 3 novembre. — Dans une note que publie le « Journal Officiel », le ministre des Travaux publics expose les conditions dans lesquelles est livré à la France le combustible allemand.

C'est au prix intérieur allemand valable pour les gros consommateurs, que le charbon est livré à la mine; ce prix est majoré des frais de transport à la frontière française et des frais accessoires (frais de réception, impôts pour stockage, etc.); une partie de ces frais est décomptée en France: le prix du charbon et la partie des frais décomptée en marks est convertie en francs d'après le cours moyen du mark pendant le mois de livraison.

Les prix de vente sont fixés d'après la situation générale du marché, en prenant pour base le prix des qualités équivalentes des charbons de diverses provenances, chacun majoré pour les ventes sur le littoral, charbon français dans la région du Nord de la France, charbon de la Sarre et des mines lorraines dans la région de Strasbourg.

Le montant total des recouvrements est versé au Trésor. Celui-ci doit ensuite verser au compte « Réparations » la valeur du charbon dont l'Allemagne est créditée (prix intérieur allemand majoré des frais de transport).

LA DÉMISSION DE M. GAVAULT

Nous avons dit que M. Gavault, directeur de l'Odéon, avait adressé au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sa démission pour convenances personnelles. Le ministre de l'Instruction publique a



M. GAVAULT

accepté cette démission. On croit savoir que nulle décision ne sera prise avant le retour de M. Briand. D'ici là, M. Bérard recevra les déclarations de candidature et les candidatures.

M. Jean Richelin, de l'Académie française, et M. Jacques Richepin, en association, ont émis, hier soir, qu'ils possèdent officiellement leur candidature à la direction du second Théâtre Français.

On parle aussi de MM. Gémier, J.-B. Gheusi, Georges Ricou, etc.

LA QUESTION HONGROISE

La surveillance de Charles IV confiée au Portugal Paris, 3 novembre. — On dit que les pourparlers avec le Portugal sur les conditions dans lesquelles sera exercée la surveillance de Charles IV, qui doit être interné à Madrid, se poursuivent et sont sur le point d'aboutir.

LA DECHÉANCE DES HABSBURG EST PROCLAMÉE Budapest, 3 novembre. — Selon le « Magyar Ország », le texte du projet relatif à la déchéance du roi Charles IV a été adopté aujourd'hui à midi, par les deux partis gouvernementaux. Il sera déposé vendredi.

Après avoir exposé que la Constitution hongroise ne prévoit pas la possibilité de déchéance, le projet dit notamment: « Le traité de Trianon non plus ne nous imposait pas la possibilité de déchéance du roi, mais actuellement, malgré l'indépendance qui nous est assurée par le traité, cette mesure est exigée par les puissances. L'Assemblée nationale proteste solennellement contre toute intervention dans les affaires intérieures du pays. Toutefois, poussée par le désir de la nation qui lutte pour son existence, et afin d'éviter le danger menaçant l'existence de la patrie, l'Assemblée nationale décide: »

Article premier. — Les droits royaux de Charles IV cessent par la présente loi. Article 2. — La pragmatique sanction qui règle les droits de succession « Domus Austriae », est abrogée; le droit d'être le roi revient à la nation. Article 3. — La nation maintiendra la monarchie, mais en ajourne l'élection, et invite le gouvernement à déposer le projet nécessaire au temps utile.

Article 4. — La loi entrera en vigueur le jour de sa promulgation. AU MARC

LE DERNIER SUCCÈS ESPAGNOL

Les pertes des belgicrants Paris, 3 novembre. — On mande de Madrid que les troupes espagnoles qui se sont emparées du Mont Texuda, comprennent quatre colonnes, commandées par quatre généraux, au total 16.000 hommes.

Après quatre heures de l'après-midi, l'objectif était atteint, et les colonnes regagnèrent leur point de départ, non sans essuyer des attaques de l'ennemi et après avoir laissé à Texuda une garnison importante.

Les pertes du côté espagnol s'élevaient à environ 200 tués et blessés. Celles des Maures atteindraient trois fois le chiffre. Les Kabyles de la région de Gomara, dans la zone de Tétonau, auraient abandonné la région, laissant de nombreux cadavres et un important matériel de guerre.

A reprendre le travail ce matin, ont trouvé les portes des usines fermées. Les patrons ont expliqué aux ouvriers que le contrat était valable, mais qu'il contenait une erreur matérielle de l'arbitre qui devait être rectifiée.

Les manifestations de la matinée se sont renouvelées dans l'après-midi. Quelques ateliers d'apprentis qui travaillaient, ont dû fermer leurs portes. Les ouvriers se sont alors dirigés vers les demeures d'un certain nombre de patrons, où des fenêtres ont été brisées à coups de pierres.

L'hommage de l'Amérique au maréchal Foch

UNE REVUE DES ENFANTS DES ÉCOLES A KANSAS-CITY

Kansas-City, 3 novembre. — Le maréchal Foch a renoncé à visiter la prison, les casernes et le fort Leavenworth-Guard. Il a appris que les enfants des écoles avaient projeté de faire la fête pour le saluer. Le maréchal Foch accompagné du général Jacques a passé la revue des enfants.

LES RECEPTIONS DE KANSAS-CITY

Kansas-City, 3 novembre. — Le maréchal Foch a été reçu comme membre à vie de l'Aéro-Club d'Amérique.

Au cours d'une visite au champ d'aviation, répondant aux souhaits de bienvenue de M. Rickenbacker, le maréchal Foch a prononcé une allocution très applaudie. Il a dit notamment: « L'Amérique a cimenté l'union de la France et des Etats-Unis. Le service transatlantique qui commencera bientôt entre l'Amérique et la France, ne fera plus qu'un seul pays de votre et du mien ».

Parlant des services rendus pendant la guerre par l'aviation américaine, le maréchal a ajouté: « L'aviateur américain arrivant en France à un moment critique et quand ses camarades alliés étaient fatigués par trop de combats, a été un stimulant tel pour les forces aériennes qu'il a rendu la victoire plus rapide ».

UN MESSAGE DU MARÉCHAL AVANT SON ARRIVÉE A SAINT-LOUIS

New-York, 3 novembre. — Le maréchal Foch, se rendant à Saint-Louis, a fait précéder son arrivée d'un message dans lequel il déclare que le nom de Saint-Louis signifie beaucoup pour lui et du sang français dans les veines. Le fait que la ville a été fondée par un jeune français, colonisée par des pionniers français dont les convictions religieuses engendrèrent un sens élevé de l'honneur et de la justice, a contribué beaucoup au respect dont jouit la cité dans toutes les transactions, notamment les transactions commerciales.

LE MARÉCHAL VISITERAIT LE CANADA

L'Agence Reuter apprend que le maréchal Foch a accepté l'invitation du gouvernement canadien de visiter le Canada avant de rentrer en France.

Le 11 novembre sera jour férié aux Etats-Unis

Washington, 3 novembre. — Le Congrès a voté une résolution d'après laquelle la Journée de l'Armistice sera un jour de fête nationale.

LA CONFÉRENCE DE WASHINGTON L'ATTITUDE DU JAPON

Paris, 3 novembre. — Une dépêche de Washington aux journaux londoniens, annonce que l'amiral Kato, chef naval japonais, aurait déclaré que le Japon serait favorable à la création d'une organisation internationale pour le règlement des conflits survenant entre les nations. Il aurait ajouté que lorsqu'une organisation de cette nature sera constituée, le Japon n'hésiterait pas à procéder immédiatement au désarmement.

LES DÉLÉGUÉS JAPONAIS

Washington, 3 novembre. — Les principaux membres de la délégation japonaise à la Conférence de Washington, comprenant l'amiral Kato, le ministre de la marine et le prince Tokugawa, sont arrivés aujourd'hui, par train spécial. Ils ont été reçus à la gare par M. Hughes, secrétaire d'Etat, et d'autres autorités américaines. La délégation japonaise est maintenant au complet.

LES DETTES DE LA RUSSIE

Comment elle entend les payer Paris, 3 novembre. — Un correspondant de Stockholm annonce que Radek, dans la « Pravda », a vu officiellement que la Russie ne paiera ses dettes qu'avec l'aide d'emprunts étrangers.

LES ASSASSINATS POLITIQUES EN ALLEMAGNE

M. Auer, qui fut l'objet d'une tentative de meurtre Berlin, 3 novembre. — Dans la « Gazette de Munich », le député socialiste Auer, victime d'un récent attentat, publie des révélations sensationnelles sur les menées des socialistes nationalistes, parmi lesquelles se trouvent ceux qui ont tenté à sa vie.

M. Auer signale que, dès le printemps dernier, la mort de M. Erzberger avait été complotée. M. Erzberger devait être assassiné au cours d'une conférence qu'il devait faire à Munich.

Les mêmes milieux avaient également complotté l'assassinat de M. Rathenau à Berlin.

En poursuivant à bicyclette un cambrioleur un gendarme tombe raide mort Il avait succombé à une congestion

Toulon, 3 novembre. — La poursuite d'un dangereux cambrioleur, repris de justice, Jean Brochelelli, dit Coppoliti, auteur de nombreux méfaits sur le littoral, a donné lieu à un incident tragique.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE LA RÉCEPTION DE M. JOSEPH BÉDIER

Paris, 3 novembre. — M. Joseph Bédier ayant été élu par l'Académie Française à la place vacante par la mort de M. Edmond Rostand, et venant prendre séance cet après-midi, entre ses deux parrains, MM. Marcel Prévost et René Doumic.

Discours de M. Joseph Bédier

Après avoir adressé ses remerciements à



M. BÉDIER

l'Académie, M. Joseph Bédier a rendu hommage en ces termes à ses maîtres: « Si peu de chose que je sois, n'est-il pas juste et bon que je le reconnaisse, moi aussi, le thème récurrent de mon œuvre, qui est de remémorer tous mes maîtres et tant de mes élèves que j'ai reçus, aussi bien que de mes maîtres, la leçon de l'exemple. Je crois encore sentir comme jadis la secourable présence de Ferdinand Brunetière qui m'a comblé de ses bienfaits et Gaston Paris qui fut « mon plus cher père ».

« J'entends aussi de chères voix lointaines. Elles me viennent de mon pays, noble entre les nobles, terres de douce France, ma petite île Bourbon, dans l'océan indien, vers la métropole et l'effort de l'amour d'elle qu'elle entoure tous ses esprits de cet amour ».

« Ah! cette peur de parler de soi qui entrava tant de mes prédécesseurs, je la sens bien qui m'entrave à mon tour. Pourtant, puisque c'est le devoir d'un universitaire qu'il vous a plu, Messieurs, de récompenser — et de quelle récompense! — il faut que je m'exprime jusqu'à révéler à haute voix les maisons lumineuses qui m'ont abrité: l'Université de Caen, et mon Ecole normale, et mon Collège de France. A cette heure où il conviendrait que l'œuvre de

M. Edmond Rostand fut dignement louée, puisse leur esprit, l'esprit de notre Université, m'assister dans ma tâche ».

M. Joseph Bédier a alors tracé de son prédécesseur Edmond Rostand un portrait fréquemment applaudi: « Sans doute, comme il arrive, il aimait la gloire. Mais il la redouta plus encore, et pas un écrivain de notre temps peut-être n'aura moins agi pour la solliciter. Alors que tant d'autres se hâtent d'exploiter leur renom et précipitent par des procédés de forçage le foisonnement de leurs



M. BARTHOU

ouvrages, a-t-il jamais commis, lui, ce péché contre l'esprit? N'a-t-il pas, au contraire, maintes fois, par scrupule, résisté à l'appel et à l'impulsion du public, lui qui, durant des années, a remanié son « Chancelier », et différé sans fin de faire représenter sa seconde version de la « Renaissance lointaine » et sa « Dernière nuit de don Juan », lui qui, en vingt-cinq ans, n'aurait pu à la scène, tout compte fait, que six comédies? S'est-il, comme tant d'autres, répandu en apologies personnelles? »

Réponse de M. Louis Barthou

M. Louis Barthou, dans sa réponse, a rappelé la vie et les travaux de M. Joseph Bédier, et, selon l'usage académique, il a consacré la fin de son discours à Edmond Rostand.

« Il était clairvoyant, a-t-il dit du point de vue des « Romaneurs », il voulait venir dans l'air l'œuvre de son maître, mais il ne voulait pas être compliqué, des longtempis entretenus par ses soins, l'égoïsme narquois, la vanité brillante et les ambitions enjouées. Mais il n'avait pas désespéré. Il savait que sous les dehors baroques et sous les mensonges des apparences, il y avait une race, une âme, une France. Il croyait à l'âme de la France. »

L'AFFAIRE LANDRU AUX ASSISES DE VERSAILLES

Versailles, 3 novembre. — M. Gilbert, conseiller à la Cour, qui présidait les débats de l'affaire Landru, a pris aujourd'hui les dernières dispositions en vue du service d'ordre pour le procès.

Il a été décidé qu'aucune carte de faveur ne serait délivrée, et que la partie de la salle des assises serait réservée aux membres de la presse, la partie gauche aux témoins, dont le chiffre est de 125 environ.

Le pluet, qui avait été supprimé pendant la guerre, a été rétabli. Il se compose de dix hommes. A partir de lundi et pendant toutes les audiences du procès, il sera doublé.

UNE BATAILLE SUR LES VOIES DU P.-L.-M.

La poursuite des malfaiteurs Marseille, 3 novembre. — La nuit dernière, vers deux heures, deux gardes de nuit du P.-L.-M. ayant surpris quatre individus qui circulaient sur la voie, au pont Saint-Barthélemy, ont essuyé des coups de feu de la part de ces malfaiteurs. Poursuivis, les quatre individus ont pu s'échapper. On croit que l'un d'eux a été blessé. Le garde Mancini a été légèrement blessé à la jambe droite.

LE DOUBLE CRIME D'UNE MÈRE INDIGNE

Quimper, 3 novembre. — A l'audience, l'accusée, dont nous avons raconté hier les méfaits, écoute, les yeux baissés, la lecture de l'acte d'accusation, puis elle répond à l'interrogatoire, d'un ton calme et posé. Le portrait qui a tracé d'elle M. le conseiller Légaud et qui la montre coquette, brillante, et dans ses charmes, ne semble pas l'avoir autrement émue. Elle raconte, que le plus jeune de ses fils, Fernand, est tombé de la falaise, poussé par une chèvre, à laquelle il tenait des cailloux après lui avoir présenté du pain. Il est tombé, et elle a vu, elle a vu observer combien étrange, inconcevable, le silence gardé par elle sur ce tragique accident, elle fournit des explications, vagues, évasives. Elle s'est trouvée mal, dit-elle, puis s'est enfuie et est rentrée chez elle sans savoir quelle avait été la fin de son enfant. Elle prétend néanmoins en avoir parlé au curé et au maire. Elle est contrainte par les deux témoins.

« Première fois, en juillet dernier, Mme Nicquet comparut devant la cour d'assises, mais elle était égarée et ne put lire la lecture de l'acte d'accusation, son défenseur, M. Alison, ancien bâtonnier du barreau de Quimper, demanda l'examen mental de sa cliente. L'examen médical conduisit à l'entière responsabilité.

« Deuxième fois, en août, elle fut entendue et ont donné sur l'accusée des renseignements défavorables.

L'AIDE ANGLAISE AUX RÉGIONS DÉVASTÉES. — Le comité de Liverpool vient d'être chaîné en aide à la commune de Givochy. Le conseil de France a exposé, au cours d'une réunion d'habitants, les besoins de la commune dévastée. Le lord-maire a déclaré que la somme nécessaire était de 10.000 livres sterling.

LA DECHÉANCE DES HABSBURG

Le projet de loi est déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale Budapest, 3 novembre. — Le comte Bethlen, président du Conseil, a déposé, à l'Assemblée Nationale, le projet de loi sur la déchéance des prérogatives royales du roi Charles, et l'abolition de la succession des Habsbourg.

La Commission du droit public a été aujourd'hui encore, chargée de faire un rapport sur ce projet.

LA POLITIQUE BALKANIQUE DE L'ANGLETERRE

Londres, 3 novembre. — M. Aurrey-Hebert demande à la tribune si le premier ministre possède des informations indiquant que la politique française a favorisé et activement encouragé le retour de Charles, au trône de Honrie.

M. Lloyd George: « Au contraire, le gouvernement français a agi sur tous les points strictement de concert avec les Alliés ». (Applaudissements.)

COURTES DÉPÊCHES

Le Conseil économique de l'Empire allemand a adopté le projet d'impôt sur les fortunes et l'accroissement de la fortune.

Des inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté sur le champ de courses d'Autueil, le voleur de chapeaux Paul Garnier, 34 ans, qui avait disparu le 30 octobre dernier, emportant une somme de 30.000 francs à son patron, M. Kallie, directeur d'école à Nogent-sur-Marne.

Dernières Nouvelles Régionales POURVOI DE CONDAMNÉ A MORT RÉJETÉ. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Emile Hennebel, 38 ans, ouvrier menuisier à Noyon, des Mines, condamné à mort le 3 octobre 1921, par la Cour d'assises du Pas-de-Calais, siégeant à Saint-Omer.

Heunelle avait, le 3 avril 1921, à Calais, tué sa femme qui ne voulait pas reprendre la vie commune.

DERNIÈRE HEURE

L'ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE SERA CÉLÉBRÉ LE DIMANCHE 13 NOVEMBRE

Paris, 3 novembre. — La Commission d'administration générale, à qui avait été renvoyé pour examen, les propositions de MM. Dienge et Aymond, tendant à déclarer jour férié le 11 novembre, anniversaire de l'armistice, a conclu, sur le rapport de M. Bellet, et pour des raisons d'ordre économique, à la célébration de cette fête inoubliable le dimanche qui suivra le 11 novembre.

Avant le départ du maréchal Joffre pour l'Extrême-Orient

Un dîner d'adieux à l'ambassadeur des Etats-Unis, à Paris Paris, 3 novembre. — Un dîner d'adieux a été donné, ce soir, au maréchal Joffre et à la maréchale, par M. Myron T. Herrick, ambassadeur des Etats-Unis.

Parmi les invités, on remarquait l'ambassadeur du Japon et la vicomtesse Isid. le ministre des Régions Libérées et Mme Loucheur, le sénateur et Mme Hughes Le Roux, le sénateur Raphaël-Georges Lévy, M. Maurice Barré, le recteur de la Sorbonne et Mme Paul Appoll, M. Henri Bergson, etc.

Le maréchal Foch en Amérique

il fut jecté à Saint-Louis Saint-Louis, 3 novembre. — Le maréchal Foch, le général Pershing, et leurs suites, sont arrivés, ce matin, à 7 h. 45, pour passer la journée entière à Saint-Louis. Ils ont reçu un accueil enthousiaste.

LES GRÈVES DE L'AUBE

L'arbitrage refusé par les patrons Les incidents Troyes, 3 novembre. — L'arbitrage du préfet ayant été refusé par les patrons sonnetiers, des groupes de chômeurs se sont rendus devant les habitations de deux manufacturiers et ont brisé les vitres à coups de pierres. D'autres grévistes ont emmené un patron à la Bourse du Travail, mais à la suite de l'intervention du maire de Troyes, ils l'ont laissé regagner son domicile, une heure plus tard.

Quelques incidents à Romilly-sur-Seine Troyes, 3 novembre. — Les ouvriers sonnetiers de Romilly-sur-Seine, qui avaient accepté la sentence arbitrale et se préparaient

à reprendre le travail ce matin, ont trouvé les portes des usines fermées. Les patrons ont expliqué aux ouvriers que le contrat était valable, mais qu'il contenait une erreur matérielle de l'arbitre qui devait être rectifiée.